

## AVIS DE COURSE TYPE 2021-2024 Dériveurs

*Régate de Locquémeau - Régate en flotte partagée sur RSZEST dériveur double  
Régate du Trophée TAVL CDV22*

*Centre nautique de Locquémeau - 51 B route du Port - 22300Trédrez-Locquémeau*

*Téléphone Fixe : 02 96 54 47 15 - Portable : 06 77 28 19 68*

*Mail : [centrenautique.tredrez-locquemeau@orange.fr](mailto:centrenautique.tredrez-locquemeau@orange.fr)*

*Site internet : <https://www.centrenautique-tredrezlocquemeau.bzh>*

**<Grade 5 C > <29 juin 2024> <Port de Locquémeau>**

### Prescription de la FFVoile :

*Pour les compétitions de grade 4 et 5, l'utilisation des avis de course et des instructions de course type intégrant les spécificités de l'épreuve est obligatoire. Les épreuves de grade 4 pourront déroger à cette obligation, après accord écrit de la Fédération Française de Voile, obtenu avant la parution de l'avis de course.*

*Pour les compétitions de grade 5, l'affichage des instructions de course type sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25.1.*

### Préambule

#### Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

### 1 REGLES

L'épreuve est régie par

1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.

1.3 - les règlements fédéraux

1.6 Quand la règle 20 s'applique, un bateau peut indiquer son besoin de place pour virer ou sa réponse par communication

### 2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1 Les IC seront disponibles au plus tard 24 h avant le début de la confirmation des inscriptions.

2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

2.3 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante : <https://www.centrenautique-tredrezlocquemeau.bzh>

### 3 COMMUNICATION

3.2 [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

### 4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux de la classe RS ZEST.

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1 *Régate de dériveur double, en flotte partagée de grade 5 C*

*La compétition est réservée aux catégories d'âge : Minimes (2010-2011-2012), Benjamins (2013-2014) et Poussins (2015-2016-2017)*

Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
- ou
- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- ou
- le passeport voile bretagne du centre nautique de Locquémeau accompagné de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

- b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
  - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
  - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

**4.2.2** Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

**4.3** Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et en l'envoyant, au centre nautique Locquémeau, 51 b route du port, 22300 Trédrez-Locquémeau jusqu'au 21 juin 2024.

Téléchargeable : <https://www.centrenautique-tredrezlocquemeau.bzh/>

**4.5** Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

**4.6** Les inscriptions tardives ne seront pas acceptées

## **5 DROITS A PAYER**

**5.1** Les droits sont les suivants :

|                |  |
|----------------|--|
| Classe         | Droits d'inscription jusqu'au 29 juin 2024 |
| <i>RS ZEST</i> | <i>5 € par personne</i>                    |

## **7 SÉRIES QUALIFICATIVES ET SÉRIES FINALES**

L'épreuve consistera en des séries qualificatives et des séries finales permettant le classement d'une manche.

## **8 PROGRAMME**

**8.1** Confirmation d'inscription :

|                     |             |              |
|---------------------|-------------|--------------|
| Date                | De          | À            |
| <i>29 juin 2024</i> | <i>9h00</i> | <i>10h30</i> |

Les confirmations d'inscriptions auront lieu à l'accueil du centre nautique de Locquémeau.

**8.2** Contrôle de l'équipement et jauge d'épreuve :

**Le port du gilet est obligatoire**

**8.3** Jours de course :

|                     |         |  |
|---------------------|---------|--|
| Date                | RS Zest | Heure 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement |
| Samedi 29 juin 2024 | Course  | 11h15  |

|                               |
|-------------------------------|
| Briefing entraineurs/coureurs |
| 10h30                         |

*Un temps de prise en main du bateau sera mis en place avant la 1<sup>ère</sup> manche. En fonction du nombre d'équipage des courses qualificatives permettront d'accéder aux finales perdant et gagnant définissant le classement de la manche.*

**8.4** Nombre de courses :

|         |                      |
|---------|----------------------|
| Classe  | Courses max par jour |
| RS ZEST | 6                    |

**8.6** Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 16h00

**11 LIEU**

**11.1** L'Annexe à l'AC ... fournit le plan du lieu de l'épreuve.

**11.2** L'Annexe à l'AC *zone de course* indique l'emplacement des zones de course.

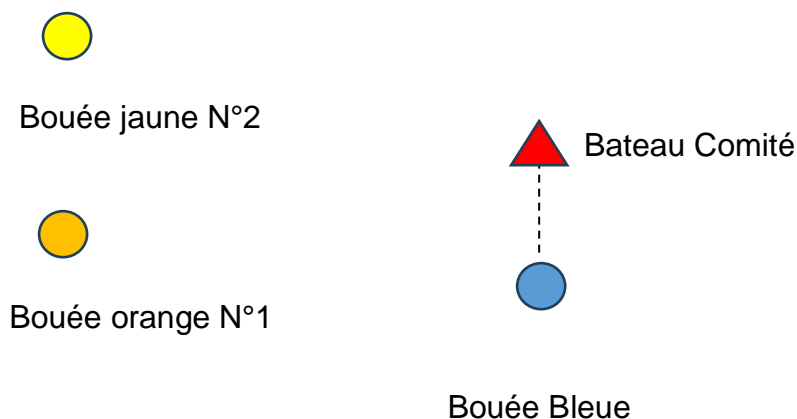
**12 LES PARCOURS**

*Option 1 : Départ au vent de travers entre le bateau comité (mat Pavillonnerie) et la bouée bleue, virement de bord autour de la bouée orange N°1, ligne d'arrivée entre bateau comité (pavillon bleu) et bouée bleue*

*Option 2 : Départ au vent de travers entre le bateau comité (mat Pavillonnerie) et la bouée bleue, auloffé à la bouée orange N°1 pour rejoindre la bouée jaune N°2 que l'on laisse à gauche pour revenir à ligne d'arrivée entre bateau comité (pavillon bleu) et bouée bleue*

*Option 3 : Départ au vent de travers entre le bateau comité (mat Pavillonnerie) et la bouée bleue, auloffé à la bouée orange N°1 pour rejoindre la bouée jaune N°2 que l'on laisse à gauche pour une deuxième remonté au vent après le contournement de la bouée jaune N°2 revenir à ligne d'arrivée entre bateau comité (pavillon bleu) et bouée bleue.*

*Option 4 : Départ de plage pour les options 1, 2 et 3*



### **13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ**

la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

### **14 CLASSEMENT**

**14.2** une course validée est nécessaire pour valider la compétition.

**14.3** a) Quand 1 ou 2 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand 3 courses et plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

### **15 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS**

**15.2** [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240).

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance. Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

### **18 PROTECTION DES DONNÉES**

#### **18.1 Droit à l'image et à l'apparence :**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

#### **18.2 Utilisation des données personnelles des participants**

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant [dpo@ffvoile.fr](mailto:dpo@ffvoile.fr) ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

### **19 ETABLISSEMENT DES RISQUES**

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

**20 PRIX**

Les prix seront distribués comme suit : les 3 premiers au scratch et le 1<sup>er</sup> équipage féminin

**21 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour plus d'informations, contacter centre nautique de Locquémeau, 51 B route du port, 22300 Trédrez-Locquémeau .